

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE

Séance du 25 mai 2020

N° 2020 - 19

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt et le 25 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation

le 18/05/2020

Date d'affichage

le 18/05/2020

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BLANC Sandrine, BOYER Joseph, CHACORNAC Emmanuelle, COSME Vincent, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe.

Madame FELGINES Florence a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération 2020-19
Désignation du délégué au CNAS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) et qu'elle y est représentée par un délégué parmi le collège des élus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le 3 - JUIN 2020

et publication ou notification

du 3 - JUIN 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Madame FELGINES Florence, adjointe au maire.

Fait et délibéré, le 25 mai 2020,
Au registre sont les signatures
pour copie conforme



Le Maire

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



